

Environnement, qui paye ? Qui punir pour les atteintes à la Nature ?

Communiqué de presse – mai 2000

Qui paye pour l'environnement? La Commission du Rectorat pour l'écologie et les sciences de l'environnement organise le 27 mai 2000 une journée de conférences (programme) qui donnent des pistes pour définir les responsabilités, qu'elles soient morales, pénales ou civiles.

Extrait de "Nature et responsabilités" in Uniscope n°394, disponible sur le net et en version PDF

Un problème journalier: Chaque jour la nature subit son lot de misères. Grandes catastrophes ou petits incidents, tous ont pour conséquence des dommages qu'il faut, dans la mesure du possible, réparer. Un problème persiste: le coût des remises en état. Qui doit apporter les fonds nécessaires? La première réponse, facile, serait de dire : «celui qui l'a fait». Ce serait trop simple. Dans les faits, il est difficile de nommer un seul responsable. Le cas récent du pétrolier l'Erika en est un exemple. Qui sont les coupables? Le capitaine et son équipage, l'armateur du pétrolier, la compagnie pétrolière, une tierce personne, à qui doit-on présenter la facture, et comment la calculer?

Des petits rien qui forment un tout: Les marées noires, tout comme l'accident nucléaire de Tchernobyl, frappent par leur ampleur. Cependant, la liste des atteintes à l'environnement est longue, très longue. D'un problème d'ampleur planétaire comme la dégradation de la couche d'ozone, elle s'étant jusqu'à la mort de République V, le gypaète barbu tiré en Valais. Plus insidieusement, il existe toutes sortes d'atteintes à l'environnement moins visibles.

Le poids des médias: La plupart du temps seul quelques-uns de ces problèmes font l'objet de l'attention du public. La nature des médias est de s'intéresser à ce qui est spectaculaire. Seuls des cas bien particuliers, comme la mort du rapace valaisan qui touchait "presque" à un problème de fierté nationale, ont l'honneur de la une.

Aujourd'hui, l'actualité nationale s'intéresse au cas de la décharge chimique de Bonfol. 114000 tonnes de résidus de fabrication produits par des entreprises bâloises dorment dans cette commune du Jura. Face au danger à long terme que ces déchets représentent, Greenpeace s'est emparée de l'affaire et a installé une cinquantaine de ses militants sur les lieux. Les entreprises chimiques bâloises ayant accepté d'assainir la décharge à leurs frais, le groupe écologiste espère les forcer à agir au plus vite.

Au premier abord, nommer les responsables semble facile. Mais à y regarder de plus près, les entreprises en question sont-elles les seules responsables? Ne pourrait-on s'interroger sur la culpabilité des autorités de l'époque, ou encore celle d'autres personnes? La question des responsabilités se pose une nouvelle fois.

Commission du rectorat: La commission du rectorat pour l'Ecologie et les Sciences de l'environnement est assez récente puisque sa création remonte à 1993.

Environnement, qui paye? Qui punir pour les atteintes à la Nature?

Communiqué de presse – mai 2000

Elle comprend un membre de chacune des facultés de l'Université. Misant sur l'interdisciplinarité, cette commission organise chaque année un cours d'un semestre réunissant trois facultés. Ce Forum Environnement de deux heures hebdomadaires a pour but de former les étudiants de différents horizons à la collaboration. Une journée de conférences comme celle du 27 mai lui permet de sensibiliser un plus grand nombre de personnes aux problèmes de l'environnement, et plus particulièrement à la multiplicité de ceux-ci. En sus de ces charges, la commission s'occupe également des aspects écologiques de la gestion du site de Dorigny.

Une question d'actualité: A l'heure où la chasse au loup a démarré en Valais, en attendant une nouvelle marée noire ou pire encore, il est temps de se tenir informé. C'est l'intérêt de cette journée que de porter le débat dans de multiples directions tout en conservant une ligne directrice commune.

Programme

9h30 Introduction

Prof. J. Winistörfer, vice-recteur

9h45 Ecological behaviour, a moral issue?

Hannah Scheuthle, ETHZ

10h30 Analyse et risque environnementale

P. Clerc, dir. Success Management

11h15 La structure du droit suisse de l'environnement et ses aspects pénaux

Prof. A. Kuhn, Faculté de droit

14h00 Aspect de la responsabilité civile

Prof. A. Petitpierre-Sauvain

14h45 Cas "pratique", vision plus appliquée (Type Erika)

15h30 Quelques réflexions sur l'idée d'une éthique de l'environnement

H. Poltier, Groupe ERIE

Bâtiment de biologie, amphithéâtre

Renseignements complémentaires: Thierry Renaud, Institut d'écologie, Tél. 692.42.69